



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT 272-018-01

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement 272-2018-01 modifiant le règlement 272-2018 afin d'assurer la concordance à la loi modifiant la loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives.

AVIS est donné par le soussigné que lors d'une séance ordinaire tenue le mardi 13 juin 2023, le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Mathieu a adopté le projet de règlement 272-2018-01 modifiant le règlement 272-2018 afin d'assurer la concordance à la loi modifiant la loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives. (Projet de loi n° 69).

Ce présent projet de règlement concerne l'ensemble du territoire de la Municipalité de Saint-Mathieu.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le mardi 11 juillet 2023 à 19 h à la salle Émérie-Lapointe située au 288, rue Principale à Saint-Mathieu. Au cours de cette assemblée, la mairesse, ou une personne désignée par elle, expliquera le projet de règlement décrit ci-dessus et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté à l'Hôtel de Ville au 299, chemin Saint-Édouard, Saint-Mathieu, durant les heures de bureau ainsi que sur le site Web de la Municipalité à l'onglet « Avis publics ».

Ce projet ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Donné à Saint-Mathieu, ce 23 juin 2023.

Oleg V. Lascov
Directeur général et greffier-trésorier